



Annexe délibération n° 2024-23

Note de présentation synthétique Budget Annexe Primitif ZUBIONDO 2024

Éléments de contexte 2024 : économique, social, budgétaire, évolution de la population

Le budget annexe Zubiondo est un budget qui avait été créé à l'occasion de l'acquisition du bâtiment industriel de Zubiondo en 2004 et qui est destiné à retracer toutes les écritures comptables concernant l'acquisition, les travaux d'aménagement des locaux ainsi que leur location à des artisans ou professionnels.

En 2024, ce budget est toujours voté en Hors Taxe et sous la nomenclature comptable M57.

En décembre 2023, le bâtiment était loué à 17 artisans dans des locaux allant d'une surface de 28 m² à 190 m² et le montant total des loyers s'est élevé à 42 584,29 € HT pour l'année.

Mouvements des locataires 2023 : un départ a eu lieu en septembre, une arrivée en novembre et une autre en décembre.

Priorités du budget 2024 :

La priorité en 2024, reconduite année après année, sera de maintenir le bâtiment en état afin de favoriser l'implantation de nouveaux artisans ou artistes dans le but constant de soutenir le tissu économique de la commune.

En 2024, il sera procédé au paiement du reliquat des factures des gros travaux de réhabilitation du bâtiment Zubiondo qui se sont terminés en juillet 2023 (dépose de la couverture amiante, isolation de la toiture et des parois extérieures).

D'autre part, il sera prévu des dépenses en section de fonctionnement liées à la procédure d'expulsion d'un locataire qui ne paie pas de loyer depuis plusieurs années, malgré toutes les injonctions (relances Trésor Public, huissiers, etc...)

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution

Le budget annexe de Zubiondo comporte 2 emprunts dont un qui avait été contracté en 2005 pour l'acquisition du bâtiment qui se terminera en 2024.

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû était de 42 519,06 €.

L'échéance annuelle pour 2024 s'élève à 30 276,28 €.

En 2024 il est prévu un reste à réaliser de 4 873 € qui correspond au solde des travaux de rénovation énergétique du bâtiment réalisés en 2023 et une enveloppe de 16 589,56 € HT pour de nouveaux travaux si nécessaire.

Un des locataires n'ayant pas payé de loyer depuis plusieurs années est en cours d'expulsion de son local. Il est vraisemblable qu'une grande partie, voire la totalité, des loyers dus devra être annulée car il semble être insolvable (provision de 8 604 €). Des crédits seront prévus en fonctionnement à hauteur de 3 500 € afin de couvrir les dépenses liées aux procédures liées à cette expulsion.

Au terme de l'exercice budgétaire 2024, la dette en capital de ce budget annexe s'élèvera à 14 000 € = 42 519,06 € (capital restant dû au 31/12/2023) - 28 519,06 € (remboursement capital 2024).

En effet, les loyers prévus en 2024 à hauteur de 51 058 € permettent de ne pas prévoir de nouvel emprunt en 2024.

Compte Administratif 2023

FONCTIONNEMENT

Dépenses nouvelles

65 Autres charges de gestion courante	- €
66 Charges financières	693,35 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	693,35 €
042 Dotations aux amortissements	22 244,48 €
6817 Dotations aux provisions pour dépréciation des act	- €
023 Virement à la section d'investissement	- €
TOTAL DES DEPENSES	22 937,83 €

Recettes nouvelles

75 Autres produits de Gestion Courante	42 584,29 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	42 584,29 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	94 203,40 €
TOTAL DES RECETTES	136 787,69 €

Excédent de fonctionnement

113 849,86 €

INVESTISSEMENT

Dépenses nouvelles

16 Remboursement d'emprunts et dettes	14 269,20 €
21 Immobilisations corporelles	403 726,19 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	417 995,39 €
001 Déficit d'investissement reporté	5 663,45 €
TOTAL DES DEPENSES	423 658,84 €

Recettes nouvelles

13 Subventions	252 458,55 €
16 Emprunts	28 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	280 458,55 €
040 Amortissements	22 244,48 €
106 Réserves	15 663,45 €
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
TOTAL DES RECETTES	318 366,48 €

Déficit d'investissement

-105 292,36 €

Excédent global

8 557,50 €

Budget Primitif 2024

FONCTIONNEMENT

Dépenses nouvelles

011 Charges à caractères générales	5 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	8 609,18 €
66 Charges financières	1 676,28 €
3817 Dotations au provision pour dépréciation des actifs	2 371,66 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	18 157,12 €
042 Dotations aux amortissements	24 555,18 €
023 Virement à la section d'investissement	20 634,38 €
TOTAL DES DEPENSES	63 346,68 €

Recettes nouvelles

75 Autres produits de Gestion Courante	51 058,00 €
78 Reprise sur provision	8 604,18 €
TOTAL DES RECETTES REELLES	59 662,18 €
002 Excédent de fonctionnement reporté	3 684,50 €

TOTAL DES RECETTES

63 346,68 €

INVESTISSEMENT

Dépenses nouvelles

16 Remboursement d'emprunts et dettes	28 600,00 €
21 Immobilisations corporelles	21 462,56 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	50 062,56 €
001 Déficit d'investissement reporté	105 292,36 €
TOTAL DES DEPENSES	155 354,92 €

Recettes nouvelles

13 Subventions	- €
16 Emprunts	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00 €
040 Amortissements	24 555,18 €
106 Réserves	110 165,36 €
021 Virement de la section de fonctionnement	20 634,38 €
TOTAL DES RECETTES	155 354,92 €

Crédits d'investissement pluriannuels : Néant

Niveau d'endettement de la collectivité

Le budget annexe de Zubiondo comporte 2 emprunts dont un qui avait été contracté en 2005 pour l'acquisition du bâtiment qui se terminera en 2024.

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû était de 42 519,06 €.

L'échéance annuelle (remboursement capital + intérêts, ICNE compris) pour 2024 s'élève à 30 276,28 €.

Donc, au terme de l'exercice budgétaire, la dette en capital de ce budget annexe s'élèvera à 14 000 € (capital restant dû au 31/12/2023) 42 519,06 € - 28 519,06 (remboursement capital 2024).

Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

L'épargne brute (ou capacité d'autofinancement) correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement d'une année.

Elle sera de 59 662,18 € - 18 157,12 € = 41 505,06 € pour le Budget Annexe Zubiondo au 31 décembre 2024.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette.

Elle s'élèvera à 41 505,06 € - 28 600 € = 12 905,06 € au 31 décembre 2024.

Capacité de désendettement

C'est le rapport de l'encours de dette à l'épargne brute. Ce ratio mesure l'endettement en nombre d'années d'épargne brute. Il sera de 14 000 € / 41 505,06 € = 0,3373 années au 31 décembre 2024.

Niveau des taux d'imposition en 2024 : Sans objet

Principaux ratios de 2024 : Sans objet

Effectifs de la collectivité et charges de personnel : Néant

Fait à Ascain, le 8 avril 2024

Le Maire,

Jean Louis FOURNIER

